

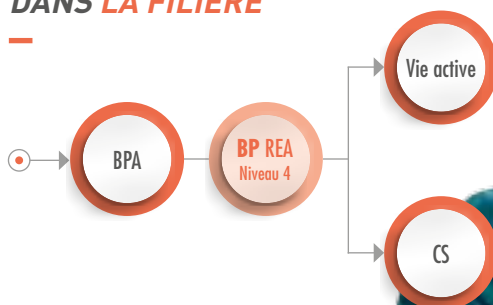
CHAMPS DE COMPÉTENCES	FINALITÉS
■ <i>Pilotage stratégique de l'entreprise agricole et conduite du changement</i>	Permettre à l'entreprise de s'adapter et d'innover dans un contexte en évolution permanente tout en limitant les risques associés au changement.
■ <i>Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines</i>	Améliorer l'organisation collective du travail et les relations humaines au sein de l'entreprise.
■ <i>Préservation et amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle</i>	Améliorer la fertilité physique, chimique et biologique des sols.
■ <i>Conduite des processus de production</i>	Atteindre les objectifs de production en prenant en compte l'évolution des politiques agricoles, l'agro-écologie et la réglementation.
■ <i>Gestion et administration de l'entreprise</i>	Améliorer les performances économiques, sociales et environnementales de l'entreprise tout en maintenant ou en augmentant le niveau de revenu.
■ <i>Commercialisation des produits agricoles et des services</i>	Valoriser les produits et les services mis en marché par l'entreprise en tenant compte de l'évolution prévisible des marchés et de l'émergence de nouveaux débouchés.
■ <i>Négociation, concertation et élaboration d'un projet</i>	Assurer le développement et l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique local et le territoire.
■ <i>Mise en oeuvre d'un acte de production, de transformation ou de service</i>	Développer un savoir-faire propre à son activité, à son territoire... ou un savoir-faire spécifique. Finalités en lien avec le module choisi.

PUBLIC VISÉ



- Demandeurs d'emploi
- Salarié en reconversion
- Chefs d'entreprise

POSITIONNEMENT DANS LA FILIÈRE



LA FORMATION EN DÉTAIL



OBJECTIF DE LA FORMATION

- L'objectif de la formation est d'amener le stagiaire à piloter son entreprise :
 - Gérer son cycle de production animale et végétale en respectant l'agroécosystème,
 - Préserver et améliorer les sols en tenant compte de la biodiversité,
 - Commercialiser les produits et services agricoles,
 - Assurer le développement de son entreprise sur son territoire.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir 18 ans,
- Être en possession soit d'un **CAP agricole ou un diplôme ou titre de même niveau ou supérieur**. L'expérience professionnelle n'est pas obligatoire avant la formation. Cependant, il faudra avoir 1 an d'activité professionnelle pour pouvoir obtenir le diplôme.

OU à défaut de diplôme :

- 1 an d'activité professionnelle en agriculture ou 3 ans dans un autre secteur avant la formation.
- L'admission est prononcée en fonction des **résultats de la journée de positionnement** (expression écrite et orale, mathématiques, connaissances professionnelles).



DÉBOUCHÉS

- Les titulaires du BP REA peuvent se diriger vers les métiers d'**agriculteur(ices)** et de **salarié(es) agricoles hautement qualifié(es)**.
- Le BP REA délivre la **capacité professionnelle agricole** et donne accès aux aides à l'installation pour tous les candidats nés après janvier 1971 et s'installant avant leur 40 ans.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- Le BP REA (1200 h de formation maximum + période en immersion professionnelle) se déroule :
 - De septembre à juillet,
 - Le parcours de formation peut être **individualisé** en fonction des acquis antérieurs.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mises en situations professionnelles, apprentissages théoriques et pratiques, construction de son projet professionnel.

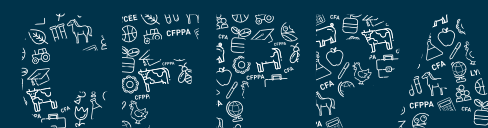
MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ateliers pédagogiques, salles de classes et de travail en autonomie, matériels informatiques, CdR (Centre de Ressources), structures de référence...
- Une équipe de formateurs et d'intervenants professionnels.



OBTENTION DU DIPLÔME

- Pour obtenir le diplôme, il faut **capitaliser 7 capacités** réparties dans les **8 champs de compétences**.
- Chaque unité de contrôle (UC) est valable 5 ans.



EXPLOITEZ LES POSSIBILITÉS
QUI S'OFFRENT À VOUS...



CFPPA
Agri Campus Laval

Enseignement public
des métiers de la nature et du vivant